

CIRCONSCRIPTION VALENCIENNES ANZIN

PROTCOLE SANITAIRE

RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020

N° de l'école : 0590660x

Nom de l'école : Jules Ferry

Ville : Beuvrags



Co-rédacteurs - Représentant la Mairie : M Bachorz

Représentant l'école le Directeur : M Dochez

Transmis à l'IEN le

Préambule

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. **Les parents sont notamment invités à faire passer leur enfant aux toilettes et à prendre la température de celui-ci avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre supérieure ou égale à 38°C, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.** Les personnels devront procéder de la même manière.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Règles de distanciation physique :

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas.

Gestes barrière :

Les gestes barrière, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

Les parents doivent éduquer leur enfant aux gestes barrière.

Les élèves viendront à l'école avec des mouchoirs en papier jetables. Il est recommandé que les élèves aient la tenue la plus pratique possible, afin qu'ils soient autonomes. **Prévoir une petite bouteille d'eau étiquetée au nom de l'enfant.**

Le jour de la rentrée, les élèves doivent bénéficier d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains. Cette éducation devra être adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation doit être répétée autant que nécessaire.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

1.1. LA SCOLARISATION

L'école reprendra en présentiel le mardi 1^{er} septembre pour l'ensemble des élèves.

Le protocole sur les modalités d'accueil sera communiqué aux parents par mail et sera mis sur l'ENT, il devra être strictement respecté.

1.2 ORGANISATION JOURNALIERE :

La limitation du brassage des élèves n'est plus obligatoire. Les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

L'arrivée et le départ de l'établissement se dérouleront progressivement, étalés dans un temps prédéterminé, en fonction du nombre d'élèves accueillis afin d'éviter les regroupements d'élèves et/ou de parents.

Les arrivées seront échelonnées par classe de 8h20 à 8h35 et de 13h05 à 13h20, toutes les 5 minutes. L'heure d'arrivée sera communiquée à chaque famille. Elle sera valable à partir du 1^{er} septembre. Les élèves rentreront comme d'habitude par le portail, ils ne pourront pas être accompagnés sauf le jour de la rentrée pour les nouveaux élèves. Les communications avec l'école peuvent se faire par mail : ecoleferry.beuvrages@wanadoo.fr.

Les sorties se feront également par classe à partir de 11h20 le matin et à partir de 16h05 l'après-midi, elles seront échelonnées toutes les 5 minutes. Elles se feront par le hall principal ou par la grille de la cour. Les parents pourront attendre devant le hall d'entrée ou devant la grille de la cour en respectant les distances de distanciation sociale. Des cerceaux seront disposés dans la pelouse pour vous aider à respecter cette mesure. Le départ se fera par le parking afin de ne pas croiser les parents qui pourraient arriver.

Un seul parent est autorisé à accompagner son enfant, pour son arrivée à l'école et son départ.

Les déplacements dans l'école se feront selon un sens précis de circulation afin qu'à aucun moment il ne soit possible de croiser quelqu'un. Les personnels portent le masque durant tous leurs déplacements.

HORAIRES DE L'ÉCOLE :

L'ensemble des élèves sera accueilli quotidiennement.

ACCUEIL DU MATIN :

Garderie : oui Horaires : 7h30-8H30

Lieux : classe 3 de l'école Joliot Curie

Arrivée des élèves à la garderie de l'école Joliot Curie : arrivée échelonnée, en fonction des horaires des parents.

Arrivée des élèves de la garderie à l'école Jules Ferry : les élèves de l'accueil matin seront conduits jusqu'au hall principal ou jusqu'au portail en fonction de leur classe.

Observations/Remarques : Le protocole sanitaire de la Ville en matière d'accueil matin et soir et de restauration scolaire complète le présent protocole de l'école.

Arrivée des autres élèves :

Niveau de classe	Horaires	Lieux :
CM2 Mme Lalb ©	8h20	Hall principal
CM1 M Schraen ©	8h20	Portail de la cour
CE1 Mme Devorcine ©	8h20	Portail de la cour
CE1 Mme Mulot ©	8h20	Portail de la cour
CP Mme Jacquesson ©	8h25	Hall principal
CE2 Mme Majchrzak©	8h25	Portail de la cour
CP Mme Wallyn ©	8h25	Portail de la cour
CP Mme Niedzwiedz©	8h25	Portail de la cour
CE1 Mme Accursi *	8h30	Hall principal
CM1 Mme Tounsi©	8h30	Portail de la cour
CE1 Mme Gorez ©	8h30	Portail de la cour
CM2 M Gobert ©	8h30	Portail de la cour
CP Mme Léon ©	8h35	Portail de la cour
CE2 Mme Dellou *	8h35	Portail de la cour

© lavage des mains en classe ou gel hydroalcoolique *lavage des mains aux toilettes

RECREATION MATIN :

Observations/Remarques : Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas. Les récréations seront donc organisées de la façon suivante :

Niveau de classe	Horaires	Lieux :	Surveillé par :
CM2 Mme Lalb	10h-10h15	Cour de récréation	Enseignant
CM1 M Schraen	10h-10h15		de la
CE1 Mme Devorcine	10h-10h15		classe
CE1 Mme Mulot	10h-10h15		
CP Mme Jacquesson	10h-10h15		
CE2 Mme Majchrzak	10h-10h15		
CP Mme Wallyn	10h-10h15		
CP Mme Niedzwiedz	10h20-10h35		
CE1 Mme Accursi	10h20-10h35		
CM1 Mme Tounsi	10h20-10h35		
CE1 Mme Gorez	10h20-10h35		
CM2 M Gobert	10h20-10h35		
CP Mme Léon	10h20-10h35		
CE2 Mme Dellou	10h20-10h35		

PAUSE MERIDIENNE :

Observations/Remarques : les demi-pensionnaires sont pris en charge par les animateurs et intervenants de la Caisse des Ecoles

Le protocole sanitaire de la Ville en matière d'accueil matin et soir et de restauration scolaire complète le présent protocole de l'école sur tous les aspects relevant de la Ville et de la Caisse des Ecoles.

Sortie des élèves externes :

Niveau de classe	Horaires	Lieux :	Accompagnés par :
CM2 Mme Lalb	11h20	Hall principal	Enseignant
CM1 M Schraen	11h20	Portail de la cour	de la
CE1 Mme Devorcine	11h20	Hall Principal	classe
CE1 Mme Mulot	11h20	Portail de la cour	
CP Mme Jacquesson	11h25	Hall principal	
CE2 Mme Majchrzak	11h25	Portail de la cour	
CP Mme Wallyn	11h25	Portail de la cour	
CP Mme Niedzwiedz	11h25	Portail de la cour	
CE1 Mme Accursi	11h30	Hall principal	
CM1 Mme Tounsi	11h30	Portail de la cour	
CE1 Mme Gorez	11h30	Portail de la cour	
CM2 M Gobert	11h30	Portail de la cour	
CP Mme Léon	11h35	Portail de la cour	
CE2 Mme Dellou	11h35	Portail de la cour	

Type de restauration des élèves : Repas servis à table ; restaurant scolaire au sein de l'école

Lieu de pause hors repas- Organisation générale

Cf protocole sanitaire de la Ville en matière d'accueil matin et soir et de restauration scolaire

ACCUEIL DE L'APRES-MIDI

Arrivée des élèves à l'école : Ils arriveront de la même façon que le matin.

Observations/Remarques : les élèves demi-pensionnaires seront conduits par les animateurs et intervenants de la Caisse des Ecoles jusqu'au hall principal ou jusqu'à la porte d'entrée située derrière le logement du concierge.

Niveau de classe	Horaires	Lieux :
CM2 Mme Lalb	13h05	Hall principal
CM1 M Schraen	13h05	Portail de la cour
CE1 Mme Devorcine	13h05	Hall Principal
CE1 Mme Mulot	13h05	Portail de la cour
CP Mme Jacquesson	13h10	Hall principal
CE2 Mme Majchrzak	13h10	Portail de la cour
CP Mme Wallyn	13h10	Portail de la cour
CP Mme Niedzwiedz	13h10	Portail de la cour
CE1 Mme Accursi	13h15	Hall principal
CM1 Mme Tounsi	13h15	Portail de la cour
CE1 Mme Gorez	13h15	Portail de la cour
CM2 M Gobert	13h15	Portail de la cour
CP Mme Léon	13h20	Portail de la cour
CE2 Mme Dellou	13h20	Portail de la cour

RECREATION APRES MIDI :

Observations/Remarques :

Niveau de classe	Horaires	Lieux :	Surveillé par :
CM2 Mme Lalb	14h30-14h45	Cour de récréation	Enseignant
CM1 M Schraen	14h30-14h45		de la
CE1 Mme Devorcine	14h30-14h45		classe
CE1 Mme Mulot	14h30-14h45		
CP Mme Jacquesson	14h30-14h45		
CE2 Mme Majchrzak	14h30-14h45		
CP Mme Wallyn	14h30-14h45		
CP Mme Niedzwiedz	14h50-15h05		
CE1 Mme Accursi	14h50-15h05		
CM1 Mme Tounsi	14h50-15h05		
CE1 Mme Gorez	14h50-15h05		
CM2 M Gobert	14h50-15h05		
CP Mme Léon	14h50-15h05		
CE2 Mme Dellou	14h50-15h05		

SORTIE FIN DE JOURNEE :

Niveau de classe	Horaires	Lieux :	Accompagnés par :
CM2 Mme Lalb	16h05	Hall principal	Enseignant
CM1 M Schraen	16h05	Portail de la cour	de la
CE1 Mme Devorcine	16h05	Hall Principal	classe
CE1 Mme Mulot	16h05	Portail de la cour	
CP Mme Jacquesson	16h10	Hall principal	
CE2 Mme Majchrzak	16h10	Portail de la cour	
CP Mme Wallyn	16h10	Portail de la cour	
CP Mme Niedzwiedz	16h10	Portail de la cour	
CE1 Mme Accursi	16h15	Hall principal	
CM1 Mme Tounsi	16h15	Portail de la cour	
CE1 Mme Gorez	16h15	Portail de la cour	
CM2 M Gobert	16h15	Portail de la cour	
CP Mme Léon	16h20	Portail de la cour	
CE2 Mme Dellou	16h20	Portail de la cour	

Observations : les élèves qui fréquentent le CLAS sont pris en charge par les animateurs et intervenants de la Caisse des Ecoles.

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Fonctionnement du CLAS :

Cf : protocole sanitaire de la Ville en matière d'accompagnement à la scolarité qui complète le présent protocole sur tous les aspects relevant de la Ville et de la Caisse des Ecoles.

1.3. FREQUENTATION DE L'ECOLE

Les familles devront informer l'école de la raison de l'absence de leur enfant, surtout si celui-ci a des symptômes du COVID.

1.4. LE DIALOGUE AVEC LES FAMILLES

Les familles seront régulièrement informées de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, ENT...).

En cas de symptômes du COVID, les parents/responsables légaux seront appelés sans délai pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Les parents des élèves et les personnels ayant pu rentrer en contact avec un élève ou un adulte malade seront prévenus le plus rapidement possible.

1.5. USAGE DES LOCAUX, HYGIENE ET SECURITE

Utilisation des locaux et du matériel :

Un seul parent est autorisé à accompagner son enfant, pour son arrivée et son retour.

Les déplacements dans les locaux se feront selon un sens de circulation précis qu'il est impératif de respecter afin qu'à aucun moment il ne soit possible de croiser quelqu'un.

Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée (les élèves passeront tous par les sanitaires pour se laver les mains, ou dans la classe quand celle-ci est équipée d'un lavabo.) ;
- Avant le repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir chez soi dès l'arrivée au domicile.

Le port du masque :

Par décision du préfet, le port du masque est obligatoire pour les adultes dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, 15 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture des établissements.

Pour les personnels :

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ».

Le port d'un masque "grand public" est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits "grand public", à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les établissements.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Une poubelle spécifique sera mise en place pour récupérer les masques jetables.

Pour les élèves :

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé.

Des masques sont mis à disposition pour les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

La ventilation des classes :

L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux). En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes suivants.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Organisation du nettoyage par la commune :

Le protocole sanitaire de la Ville en matière d'entretien et de désinfection des locaux et matériels complète le présent protocole de l'école pour tous les aspects relevant de la Ville.

Procédure de gestion d'un cas COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

- Les symptômes évocateurs sont :
Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- **Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance (infirmier de l'école) dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.**
- **Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.**
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- **Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.**
- **Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.**
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.